

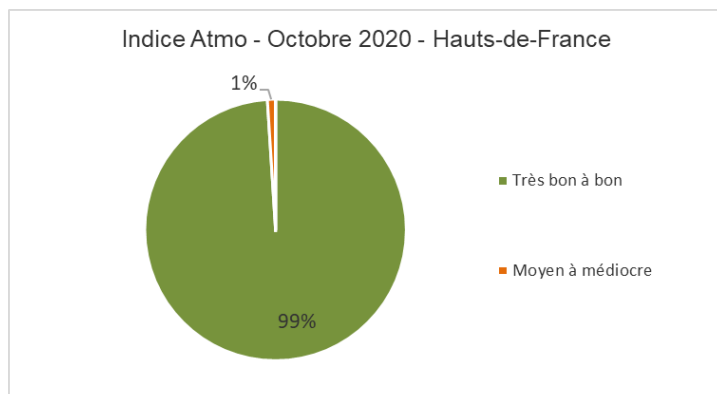

**Octobre 2020**

## Indices de la qualité de l'air

**En octobre, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est fortement améliorée par rapport au mois de septembre, passant de 78 % d'indices « très bons à bons » à 99 %.**

**Durant ce mois, 1% des indices ont été « moyens à médiocres ».**

Par comparaison à la même période en 2019, la qualité de l'air s'est améliorée. En octobre 2019, 92% des indices étaient « bons à très bons », 7% des indices étaient « moyens à médiocres » et 1% des indices n'avaient pu être calculés.



L'indice ATMO se base sur la mesure continue de 4 polluants (SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub>, PM10), représentatifs de la pollution quotidienne liée au trafic routier, au chauffage, aux activités industrielles etc.

66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

## Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m <sup>3</sup> )	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	<b>145,7</b>	Grande-Synthe, station de proximité industrielle	<b>11/10 à 17h</b>	Valeur limite : 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	<b>124</b>	Valenciennes Wallon, station de proximité automobile	<b>1<sup>er</sup>/10 à 18h</b>	Valeur limite : 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	<b>73,1</b>	Cartignies, station rurale	<b>21/10 à 19h</b>	Objectif à long terme : 120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	<b>34,3</b>	Roubaix Serres, station de proximité automobile	<b>17 octobre</b>	Valeur limite : 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	<b>27,3</b>	Roubaix Serres, station de proximité automobile	<b>17 octobre</b>	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière

\*µg/m<sup>3</sup> : microgramme (1.10<sup>-6</sup> g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

## Episodes de pollution de l'air

**Il n'y a eu aucun épisode de pollution durant le mois d'octobre.**

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

### Atmo Haut-de-France

Observatoire de l'Air  
Bâtiment Douai  
199 rue Colbert  
59800 Lille  
Tél. : 03 59 08 37 30  
contact@atmo-hdf.fr

